



FOIX, le 05 Juillet 2013

CONSEIL GÉNÉRAL

LE PRÉSIDENT

DIRECTION LOGISTIQUE ET BATIMENTS
M Jean Régales

N/Réf : DLB/JR/MC/2013-104

A.D.M.I.S SERVICES
Domaine de la Métairie Dubraud
33920 Saint Christoly de Blaye

Objet : votre courrier du 26 juin 2013

Monsieur le Président,

Comme suite à votre courrier ci-dessus référencé, je vous confirme que le prochain appel d'offre relatif à la « maintenance et à la pose d'extincteurs » que lancera le Conseil Général de l'Ariège ne conditionnera pas à la validité des offres à une Certification de Services APSAD.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma parfaite considération.

Le Directeur de la Logistique
et des Bâtiments



Jean Régales